



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE FILLIÈRE  
N° 2020.06**

**Séance du 22 octobre 2020**

*A dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 12 octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle des mariages, sise place de la république- Thorens-Glières 74570 FILLIÈRE*

**Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 15 - Pouvoir : 2**

**OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS**

**Présents :**

Mesdames ALAIS Isabelle (élue), ALESINA Christelle (élue), DEHAINE Valérie, HUCHET Christel (élue), NICOLAS Agnès (élue), REVEILLON Emeline (élue), REYDET Nadine (élue), DURET Jacqueline, LAFFIN Nicole, PARODI Jacqueline, Messieurs GARAUD Jean Michel, PARIS Raymond, RICHARD Philippe,

**Excusés :** ANSELME Christian, JACOB Claude, BRUSSOZ Marie Claude, CHEVALLIER Maud

**Secrétaire de séance :** ALESINA Christelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-17,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 123-4 et suivants,

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Vice-Présidente,

**DECIDE**

- d'adopter le Règlement Intérieur annexé à la présente délibération

Délibération adoptée :

- à la majorité : 15 voix pour - 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
**Christian ANSELME**

Certifié exécutoire par le M. le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le :  
et de la publication/affichage le :

Le Maire

